

**LICENCE D'UTILISATION DES PRODUITS PLEIADES ATTRIBUEE A TARIF
PREFERENTIEL PAR LE CNES AUX UTILISATEURS INSTITUTIONNELS DE
LA CATEGORIE 1 ET UTILISATEURS ASSIMILES A LA CATEGORIE 1 DANS
LE CADRE DU PROGRAMME ISIS - PLEIADES**

**Veillez lire attentivement les termes et conditions de cette licence d'utilisation avant de passer commande
de PRODUITS PROTEGES.**

INTRODUCTION

Dans le cadre de la délégation de service public relative à l'exploitation des satellites Pléiades conclue entre le CNES et AIRBUS DS (ci-après la « DSP »), AIRBUS DS s'est engagé à assurer un service public de fourniture de produits et services Pléiades au bénéfice d'Utilisateurs Institutionnels Autorisés (ci-après désigné « UIA ») pour remplir leurs responsabilités dans le cadre de leurs missions institutionnelles pour des SERVICES NON MARCHANDS.

Le CNES et AIRBUS DS mettent en œuvre le Programme d'accompagnement scientifique ISIS-Pléiades permettant aux utilisateurs de la communauté scientifique européenne et autres nationalités éligibles au titre de la Convention ISIS-Pléiades d'accéder aux données Pléiades en bénéficiant des tarifs avantageux de la catégorie 1 de la DSP et des conditions préférentielles liées au Programme ISIS-Pléiades.

L'accomplissement de l'un des actes suivants implique l'acceptation par l'UTILISATEUR des termes de la présente licence (ci-après la « Licence ») :

- la passation d'une commande de PRODUIT PROTEGE par l'UTILISATEUR par quelque moyen que ce soit, étant entendu que les dispositions de ladite commande ne sauraient prévaloir sur les termes de la Licence et que toute disposition contraire est inopposable au CNES et à AIRBUS DS ;
- l'ouverture de l'emballage du PRODUIT PROTEGE sur support physique ;
- le téléchargement et/ou l'installation et/ou la manipulation du PRODUIT PROTEGE sur tout équipement informatique ;
- la dégradation ou la destruction du PRODUIT PROTEGE ;
- la rétention du PRODUIT PROTEGE pendant quinze jours après réception.

Cette licence est établie entre AIRBUS DS et l'UTILISATEUR dans le cadre du Programme ISIS - Pléiades pour l'utilisation de PRODUITS PROTEGES limitée à ses BESOINS PROPRES et pour des SERVICES NON MARCHANDS.

Il est expressément indiqué que les termes et conditions de la licence standard établie par AIRBUS pour les images Pléiades dite « Licence d'Utilisation Non-Exclusive des Produits Satellitaires Pléiades » (telle que figurant sur le site web d'AIRBUS DS) ne sont, en aucun cas, applicables aux PRODUITS PROTEGES acquis par l'UTILISATEUR à un tarif préférentiel auprès d'AIRBUS DS dans le cadre du Programme ISIS-Pléiades.

ARTICLE 1 - DEFINITIONS

UTILISATEUR : tout étudiant, chercheur, ingénieur ou technicien agissant au nom et pour le compte d'un UIA au sens de la DSP, relevant de la catégorie 1, ou étant assimilé aux UIA catégorie 1 par le biais de la Convention ISIS-Pléiades.

UTILISATEUR INSTITUTIONNEL AUTORISE (UIA) : désigne l'entité institutionnelle publique utilisant le système Pléiades pour des services non marchands dans le cadre de l'accomplissement de ses missions, dont la liste est élaborée par le CNES.

ISIS : Programme d'accompagnement scientifique du CNES pour faciliter l'accès et l'utilisation des images Pléiades.

COMMUNAUTE D'UTILISATEURS ISIS-Pléiades : désigne les UTILISATEURS enregistrés dans le système ISIS-Pléiades géré par le CNES.

PRODUIT PROTEGE : désigne tout PRODUIT STANDARD et/ou produit généré à partir de celui-ci, traité au moyen de toute méthode introduisant une modification de la forme du produit initial, le produit initial pouvant toutefois être rétabli par ingénierie inverse du produit lui-même.

PRODUIT STANDARD : désigne le produit de base généré par le système Pléiades et fourni par AIRBUS DS.

PRODUIT DERIVE : désigne tout produit généré dans le cadre du traitement de tout PRODUIT PROTEGE au moyen de toute méthode introduisant une modification de la forme du produit initial, ce dernier ne pouvant pas être rétabli par une quelconque ingénierie inverse du produit lui-même et qui ne contient aucune donnée image issue du PRODUIT PROTEGE.

BESOIN PROPRE : désigne les besoins de l'UTILISATEUR pour remplir sa mission au titre de ses activités de recherche pour des SERVICES NON MARCHANDS.

SERVICES NON MARCHANDS : désigne toute utilisation de PRODUIT PROTEGE et/ou de PRODUIT DERIVE dans le cadre de :

- Programmes d'intérêt général, tels que l'environnement, l'éducation ou le développement des services innovants ;
- la recherche et le développement :
 - o recherche fondamentale et recherche appliquée ;
 - o phase d'amorçage et de démonstration afin de mettre au point des produits et/ou services basés sur des données d'observation de la Terre par satellite notamment par des petites et moyennes entreprises et/ou dans le cadre d'incubateur.

Est exclue des SERVICES NON MARCHANDS la commercialisation de PRODUIT PROTEGE et/ou de PRODUIT DERIVE.

ARTICLE 2 – LICENCE

2.1 Usages Autorisés

Par la présente, AIRBUS DS concède à l'UTILISATEUR dans le cadre du Programme ISIS – Pléiades une licence, non-exclusive non cessible et non transférable, lui permettant pour ses BESOINS PROPRES :

- a) d'installer le PRODUIT PROTEGE sur autant d'ordinateurs personnels que nécessaire dans ses locaux, y compris sur un réseau informatique interne (à l'exclusion expresse du réseau Internet, excepté dans les conditions prévues par le paragraphe (h) ci-dessous) pour les usages autorisés dans le présent article 2.1 ;
- b) d'effectuer un maximum de 10 copies du PRODUIT PROTEGE, sous réserve des nécessités propres aux dispositions du paragraphe (f) ci-dessous, aux fins d'installation, d'archivage ou de sauvegarde en cas d'incident ;
- c) d'utiliser le PRODUIT PROTEGE pour la réalisation de ses BESOINS PROPRES, à l'exception de toute autre utilisation ;
- d) de modifier le PRODUIT PROTEGE afin de produire d'autres PRODUITS PROTEGES dans le cadre de ses BESOINS PROPRES ;
- e) de modifier le PRODUIT PROTEGE afin de produire, d'utiliser et de distribuer librement des PRODUITS DERIVES. Nonobstant ce qui précède, toute distribution, mise à disposition et/ou transfert de tout Modèle Numérique d'Élévation ou Modèle Numérique de Terrain réalisé à partir d'images Pléiades (ci-après " MNE/MNT ") s'effectue aux conditions suivantes :

Mise à disposition uniquement par licence CC-BY-NC disponible en suivant le lien <https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/legalcode.fr> excluant toute exploitation commerciale de la part de l'UTILISATEUR INSTITUTIONNEL AUTORISE. L'UTILISATEUR INSTITUTIONNEL AUTORISE devra être en mesure de démontrer par tout moyen que les conditions de mise à disposition du MNE/MNT sont strictement respectées.
- f) d'échanger ou de distribuer le PRODUIT PROTEGE au sein de la seule Communauté d'UTILISATEURS du Programme ISIS – Pléiades dans le cadre de SERVICES NON MARCHANDS à tout autre UTILISATEUR pour la réalisation des BESOINS PROPRES de ce dernier à la condition expresse que cet autre UTILISATEUR ait préalablement signé une licence d'utilisation identique à la présente avec AIRBUS DS ;
- g) de partager le PRODUIT PROTEGE avec des UIA au sens de la DSP dans le cadre de SERVICES NON MARCHANDS et pour la réalisation de leurs BESOINS PROPRES, à la condition expresse que ces UIA aient préalablement signé avec AIRBUS DS la « licence d'utilisation des produits Pléiades attribués à tarif préférentiel aux UIA » telle que prévue dans l'accord opérationnel de la DSP ;
- h) d'afficher sur un site Internet des extraits du contenu du PRODUIT PROTEGE, dans un format image compatible Internet avec mention lisible du crédit suivant: "Pléiades © CNES ____ (année de prise de vue), Distribution AIRBUS DS" écrit en entier. L'affichage de cet extrait ne pourra en aucun cas donner lieu à téléchargement et l'ensemble de ces extraits ne permettra de couvrir plus de 2 zones disjointes de 5000 x 5000 pixels ; avant toute mise en ligne, l'UTILISATEUR en informera AIRBUS DS en précisant l'adresse URL qu'il a utilisée à l'adresse suivante intelligence-services@airbusds.com ;
- i) d'imprimer des extraits de 5000 x 5000 pixels maximum, du PRODUIT PROTEGE ; sur l'extrait imprimé, le crédit suivant devra apparaître de façon lisible : "Pléiades © CNES ____ (année de prise de vue), Distribution AIRBUS DS" écrit en entier ;
- j) de permettre aux UTILISATEURS d'accéder au PRODUIT PROTEGE et/ou PRODUIT DERIVE pour la réalisation des BESOINS PROPRES de l'UIA dans le cadre du Programme ISIS-Pléiades.
- k) D'imprimer et de mettre à la disposition des contractants et/ou des consultants de l'UTILISATEUR INSTITUTIONNEL AUTORISE des extraits de 500 x 500 pixels maximum, du PRODUIT STANDARD ou du PRODUIT PROTEGE dans le cadre de SERVICES NON MARCHANDS.

- l) L'UTILISATEUR INSTITUTIONNEL AUTORISE est autorisé à afficher le PRODUIT PROTEGE sur un site web en pleine résolution au seul bénéfice d'autres UTILISATEURS INSTITUTIONNELS AUTORISES avec mention lisible du crédit "Pléiades © CNES ____ (année de prise de vue), Distribution AIRBUS DS".

Tout droit non expressément concédé par Airbus DS au titre du présent Article 2.1 est réservé par AIRBUS DS.

2.2 – Usages interdits

A l'exception des cas définis à l'article 2.1 f) et à l'article 2.1 g), l'UTILISATEUR s'engage à ne pas distribuer, vendre, louer, céder ou mettre en ligne, gratuitement ou à titre onéreux, des PRODUITS STANDARDS et des PRODUITS PROTEGES.

ARTICLE 3 – DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

- 3.1 Le CNES est titulaire des droits de propriété intellectuelle sur les PRODUITS STANDARDS et plus globalement sur les données générées par le système Pléiades contenues dans les PRODUITS PROTEGES.
- 3.2 Le PRODUIT PROTEGE et les données images satellitaires qu'il contient sont protégés par le droit d'auteur (articles L111-1 et suivants du Code français de la Propriété Intellectuelle), par les dispositions des articles L 341-1 à 343-7 du même Code, relatives aux bases données, ainsi que par les conventions internationales et lois étrangères applicables.
- 3.3 L'origine des PRODUITS PROTEGES doit être mentionnée dans toute publication faisant usage de ces données, ou tout support reproduisant des résultats obtenus à partir de ces données. A ce titre, la mention suivante : "Pléiades© CNES ____ (année de prise de vue) et AIRBUS DS" devra être intégralement reproduit.

En outre tout PRODUIT PROTEGE devra comporter ou être accompagné de la mention suivante : "Pléiades © CNES ____ (année de prise de vue), Distribution AIRBUS DS" écrit en entier.

L'UTILISATEUR, détenteur des droits de propriété du PRODUITS DERIVE s'efforce de mentionner que ces produits ont été réalisés à partir des données Pléiades.

ARTICLE 4 – GARANTIE – RESPONSABILITE

- 4.1 AIRBUS DS garantit qu'elle possède des droits suffisants sur le PRODUIT PROTEGE pour les mettre à la disposition de l'UTILISATEUR conformément aux termes de la présente Licence et le garantit à ce titre contre les éventuelles revendications du tiers relatives à l'exercice de leurs droits de propriété intellectuelle.
- 4.2 Le PRODUIT PROTEGE est complexe ; AIRBUS DS ne garantit pas que le PRODUIT PROTEGE est exempt de bugs, d'erreurs, de défauts ou d'omissions et que l'utilisation du PRODUIT PROTEGE ne comportera aucune erreur et ne sera jamais interrompue ni que toutes les non-conformités seront corrigées ou susceptibles de l'être. Elle ne garantit pas non plus que le PRODUIT PROTEGE répondra à toutes les exigences ou à toutes les attentes de l'UTILISATEUR ni qu'il sera adapté aux objectifs attendus par l'UTILISATEUR. Aucune garantie expresse ou implicite d'aptitude à un usage spécifique ou de commercialité n'est associée à la vente ou à l'utilisation du PRODUIT PROTEGE. AIRBUS DS décline toutes les garanties autres que celles expressément définies aux Articles 4.1 et 4.2.

Dans le cas où le support sur lequel AIRBUS DS livre le PRODUIT PROTEGE à l'UTILISATEUR est défectueux, ainsi que démontré par l'UTILISATEUR et accepté par AIRBUS DS, AIRBUS DS remplacera ledit support. Toute demande de remplacement sera notifiée à AIRBUS DS dans les sept (7) jours suivant la livraison du PRODUIT PROTEGE à l'UTILISATEUR.

4.3 AIRBUS DS ni aucune personne ayant participé au développement et/ou à la production, et/ou à la fourniture du PRODUIT PROTEGE, ne pourra être tenue responsable de tous dommages indirect et/ou immatériel (tel que perte de production, de revenu, de chiffre d'affaire, manque à gagner, surcoût de production ...) résultant du présent contrat. AIRBUS DS ni aucune personne ayant participé au développement et/ou à la production, et/ou à la fourniture du PRODUIT PROTEGE, n'est en aucun cas responsable des dommages résultant de l'usage des informations et données contenues dans le PRODUIT PROTEGE.

La responsabilité totale et cumulée de AIRBUS DS et de toute personne ayant participé au développement et/ou à la production et/ou à la fourniture du PRODUIT PROTEGE ne pourra en aucun cas excéder la somme payée par l'UTILISATEUR pour acquérir le PRODUIT PROTEGE.

ARTICLE 5 – DIVERS

5.1 La durée du Contrat de licence de l'UTILISATEUR est limitée à la durée de validité des droits d'auteurs. Outre toutes les autres mesures auxquelles il est habilité à recourir au titre de la Licence ou par la loi, AIRBUS DS peut résilier sous un délai de 15 jours ouvrés la présente Licence après mise en demeure restée sans réponse par écrit (ou courriel) de l'UTILISATEUR si celui-ci enfreint l'une quelconque des clauses de la présente Licence. Dans ce cas, l'UTILISATEUR ne pourra réclamer aucun remboursement ou compensation. Dès la résiliation, l'UTILISATEUR devra retourner les PRODUITS PROTEGES et leurs éventuelles copies à AIRBUS DS.

5.2 L'UTILISATEUR ne cédera ni partiellement ni intégralement la Licence sans avoir reçu l'accord préalable écrit du CNES et d'AIRBUS DS.

5.3 Le présent contrat de licence de l'UTILISATEUR est régi par la loi française. Tous les litiges seront soumis à la compétence des tribunaux de Toulouse, France.

Date :

Pour l'UTILISATEUR :

Nom :

En Qualité de :

(Signature manuscrite)

Tampon de l'organisme